

est celui des procédures d'appel des décisions de la Commission, qui vont entraîner la Commission de radiodiffusion dans d'interminables querelles politiques. Encore là, je crois que le ministre devrait être énormément prudente et réserver à la Commission de la radiodiffusion le soin de soumettre ces appels, soit à la Cour suprême, soit à la Cour d'Échiquier afin d'éviter toute ingérence politique.

Monsieur l'Orateur, lorsque le comité, dont j'étais heureusement un membre, a étudié la question de la radiodiffusion au pays, nous nous sommes basés sur quatre principes fondamentaux, que nous retrouvons dans le Rapport Fowler de 1965 sur la radiodiffusion.

Pour la gouverne des gens qui n'auraient pas lu ce rapport, voici les quatre principes fondamentaux sur lesquels devait se baser le comité, de même que le cabinet et le ministre, pour refaire les structures de Radio-Canada et établir celles de la Commission qui sera créée en vertu de ce bill:

1—il faut offrir au public un choix aussi vaste que varié d'émissions;

2—il faut que toute la programmation soit de haute qualité;

Ici, j'ouvre une parenthèse, et je demande aux autorités de Radio-Canada de surveiller la programmation des émissions, surtout celles qui s'adressent à notre jeunesse. La plupart de ces gens sont des pères de famille et savent que jusqu'à huit heures du soir, les enfants regardent la télévision. Or, pourquoi présenter, jusqu'à huit heures du soir, des films qui ont uniquement pour objet de tâcher de fausser la conscience et la moralité de nos jeunes.

• (8.40 p.m.)

Comme père de famille, je suis obligé de m'élever contre certains programmes que Radio-Canada présente entre six heures et huit heures, à ces heures où les enfants, avant de se coucher, suivent les programmes de Radio-Canada. Dans plusieurs cas, je dis que Radio-Canada a présenté des programmes qui ont pour but, pour objectif, de fausser la conscience et la moralité de l'auditeur, alors que Radio-Canada doit être un instrument de culture, d'information, bref, un instrument qui doit élever le moral de notre jeunesse. C'est pour cela que je dis que sur la question de la programmation, Radio-Canada devrait être plus scrupuleuse, lorsqu'il s'agit de téléviser des films entre six heures...

L'hon. M. Côté: Si Duplessis était ici...

L'hon. M. Asselin: L'honorable ministre veut-il me poser une question?

L'hon. M. Côté: Si Duplessis vivait encore, il parlerait des poètes.

L'hon. M. Asselin: Monsieur l'Orateur, si l'on veut entrer dans ce domaine, je suis bien prêt à en discuter. Il y a, je pense, près de dix ans que l'honorable M. Duplessis est mort et il hante encore la conscience de nos amis d'en face. Ceci illustre bien que c'était un homme fort dans le Québec.

Le troisième principe fondamental est le suivant:

Il faut que les radiodiffuseurs soient responsables de la grande influence de leur programmation sur les personnes et sur la société.

Ici, évidemment, je pense bien que ceci se rapporte à ce que j'ai dit tout à l'heure. Je pense que la programmation de Radio-Canada doit d'abord tenir compte de l'idéologie, de la philosophie de l'ensemble de la société qu'on doit desservir. Je ne veux pas, par là, dire...

M. Duquet: L'honorable député...

L'hon. M. Asselin: Laissez-moi finir, vous poserez votre question tout à l'heure, car mon temps s'écoule. Je ne veux pas, par là, dire qu'il faut jeter dehors et à coups de pied tous les gens qui ne pensent pas comme la majorité de la population qu'on dessert, mais qu'on donne au moins la chance à ceux qui appuient la ligne de pensée de la majorité de se servir des ondes de Radio-Canada afin d'exprimer leurs opinions et leurs vues. Je pense qu'on doit préserver certaines égalités dans le domaine de la programmation, surtout en ce qui regarde les programmes d'information.

Je ne veux pas voir à Radio-Canada seulement des séparatistes, mais s'il y a des gens qui pensent différemment, on doit également leur donner la chance de se faire entendre à Radio-Canada. Je pense que c'est une question d'équilibre, et l'administration de Radio-Canada devrait en tenir compte, lorsqu'il s'agit d'organiser un programme d'information publique relativement à la politique, à la sociologie ou à l'économie. On devrait tendre vers un équilibre et inviter à ces «panels» non pas seulement les gens qui ne pensent pas comme la majorité de la société, mais également ceux qui appuient les vues de la majorité de la société que nous représentons. C'est le vœu que je fais à l'administration de Radio-Canada.

Quant au quatrième principe fondamental...

M. l'Orateur suppléant (M. Rinfret): Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais son temps de parole est écoulé.

[Traduction]

M. Steven Otto (York-Est): Monsieur l'Orateur j'ai relu les commentaires faits depuis quelques années par les députés de l'opposition sur Radio-Canada et j'ai peine à croire